

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00378

GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET DE 2 000 000€ AU PROFIT DE METROPOLE HABITAT POUR LA CREATION D'UN OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) METROPLITAIN

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 110

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,

RECUE EN PREFECTURE
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201203-0202003780

DATE D'ARCHIVAGE : 11 décembre 2020

M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON, M. Yves LECOCQ,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET DE 2 000 000€ AU PROFIT DE METROPOLE HABITAT POUR LA CREATION D'UN OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) METROPLITAIN

Par délibération du 03 octobre 2019, Saint-Etienne Métropole a approuvé le projet de création d'un nouvel OPH Métropolitain à partir du 1^{er} janvier 2021. Il sera dénommé « Habitat et Métropole » et absorbera par voie de fusion l'OPH Métropole Habitat Saint-Etienne, l'OPH Gier-Pilat Habitat, l'OPH de Firminy et l'OPH de l'Ondaine.

L'OPH Métropole Habitat Saint-Etienne a été désigné mandataire pour le compte des 4 OPH actuellement rattachés à Saint-Etienne Métropole.

Afin de couvrir le besoin de fonds propres supplémentaires pour la création de ce nouvel OPH Métropolitain, Il est prévu de recourir à l'émission de Titres participatifs et à des prêts bancaires libres.

Après consultation auprès de différents établissements bancaires, par délibération du 23 juin 2020, Métropole Habitat Saint-Etienne a retenu l'offre de prêt de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 €
Durée : 15 ans
Taux d'intérêts annuel : fixe à 0.81 % (base 30/360)
Mode d'amortissement : Echéances constantes
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Commission d'engagement : 0.05% soit 1 000 €

Saint-Etienne Métropole est appelée en garantie du prêt pour Métropole Habitat Saint-Etienne à hauteur de 100 % du montant de l'emprunt.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur.

Au cas où Métropole Habitat Saint-Etienne ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles, Saint-Etienne Métropole s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place de Métropole Habitat Saint-Etienne à première demande de la Banque Postale adressée par courrier.

Cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment déterminées à l'article L2252-1 et L 2252-2, celles

relatives au plafond de garantie (articles D1511-32 et D1511-33 du CGCT), à la division du risque (article D1511-34 du CGCT) et au partage du risque (article D1511-35 du CGCT).

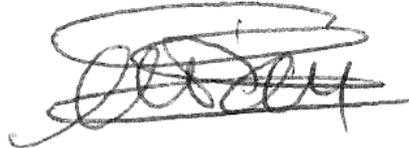
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **accorde la garantie d'emprunt sollicitée par Métropole Habitat Saint-Etienne à hauteur de 100 % du montant total,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer en qualité de garant le contrat de prêt,**
- **autorise Monsieur le Président à intervenir et à recevoir tous pouvoirs lui permettant de procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec l'abstention suivante :

Mme Christel PFISTER

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU